

**ARRÊTÉ N° ARR\_2023\_0060\_ARR\_RNPV\_RD 9\_RD 9E\_RD 13\_RD 13E\_RD  
50\_RD 468\_NEUBLANS-ABERGEMENT\_PETIT-NOIR\_SAINTE-AUBIN**

Portant renouvellement d'une permission de voirie

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD DOLE

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- VU** L'arrêté N° 517/2004 établi en date du 21/10/2004, portant autorisation à TOTAL ENERGIES, PLATEFORME DE FEYZIN CS 76022 – 69551 FEYZIN CEDEX-FRANCE, pour l'occupation du sous-sol du domaine public routier située hors agglomération Routes Départementales :
- **RD 9 longueur d'emprise 18m, commune de NEUBLANS-ABERGEMENT,**
  - **RD 9E longueur d'emprise 22m, commune de NEUBLANS-ABERGEMENT,**
  - **RD 13 et RD 13E longueur d'emprise 15 m + 22m, commune de PETIT-NOIR,**
  - **RD 50 et RD 468 longueur d'emprise 21m + 25m, commune de SAINT-AUBIN,**
- VU** La demande de renouvellement de cette autorisation présentée par courrier en date du 30/03/2022 par TOTAL ENERGIES ;
- VU** Le code de la voirie routière et notamment les articles L113-2 à L113-7 ;
- VU** Le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4 et L3221-5 ;
- VU** Le règlement de voirie départementale du 28/05/2010 ;
- VU** L'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de DOLE ;
- VU** L'état des lieux ;

ARRÊTE

**ARTICLE 1 AUTORISATION**

L'autorisation accordée pour des canalisations de transport d'éthylène par l'arrêté N° 517/2004 en date du 21/10/2004 susvisé est renouvelée dans les mêmes conditions sous réserve des modifications apportées par le présent arrêté.

## **ARTICLE 2 REDEVANCE**

L'occupation autorisée à l'article 1 est soumise à une redevance annuelle en application du barème approuvé le 1<sup>er</sup> juin 2022.

Nature de l'occupation	Quantité	Tarif ( ml )	Total
Occupation du sous-sol	123 ml	0,073€	8,97€

## **ARTICLE 3 VALIDITÉ DE L'AUTORISATION**

La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et ne confère aucun droit réel à son bénéficiaire : elle peut être retirée à tout moment, sans indemnité, pour des motifs liés à l'intérêt du domaine public.

Elle est consentie, en ce qui concerne l'occupation de la dépendance domaniale pour **une durée de 5 ans à compter du 01/10/2022.**

En cas de révocation de l'autorisation ou au terme de sa validité en cas de non renouvellement, son bénéficiaire sera tenu, si les circonstances l'exigent, de remettre les lieux dans leur état primitif dans le délai d'un mois à compter de la révocation ou du terme de l'autorisation. Passé ce délai, en cas d'inexécution, procès-verbal sera dressé à son encontre, et la remise en état des lieux sera exécutée d'office aux frais du bénéficiaire de la présente autorisation.

Le Département se réserve le droit de faire déplacer des ouvrages implantés sur le domaine public aux frais du bénéficiaire, dès lors que ce déplacement est justifié par des travaux d'aménagement du domaine.

## **ARTICLE 4 RECOURS**

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de DOLE à l'adresse suivante : 24, Rue de la Fenotte 39100 DOLE.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

### Diffusion

Le Bénéficiaire (pour attribution)  
L'ARD de DOLE (pour attribution)  
Les communes de Neublans-Abergement ,Petit-Noir ,Saint-Aubin (pour information)

### **Signature de l'arrêté**



## Reveillon Ghislain

**De:** Sylvie CABANE <sylvie.cabane@totalenergies.com>  
**Envoyé:** mercredi 30 mars 2022 09:25  
**À:** Reveillon Ghislain  
**Cc:** Ringue Gérard  
**Objet:** Demande de renouvellement AOT N° 517/2004

Bonjour Monsieur,

Comme suite à votre courrier du 22/03/2022, nous avons l'honneur de vous demander le renouvellement de l'AOT N° 517-2004 qui arrivera à expiration le 01/10/2022. En effet la canalisation de transport d'éthylène Total Petrochemicals France sera toujours en service.

A votre disposition.

Bien cordialement.



### Sylvie CABANE

Responsable Domaniale et Patrimoniale  
Département Pipelines, Stockages et Viriat

#### PLATEFORME DE FEYZIN

CS 76022  
69551 FEYZIN Cedex - FRANCE

M. : +33 (0)7 77 97 92 32 T. : +33 (0)4 72 09 55 11  
[sylvie.cabane@totalenergies.com](mailto:sylvie.cabane@totalenergies.com)

*CONFIDENTIALITÉ. Ce courrier électronique (y compris ses éventuelles pièces jointes) peut contenir des informations susceptibles d'être confidentielles. Il ne peut être utilisé autrement que pour la finalité pour laquelle il a été envoyé. Au cas où il ne vous serait pas destiné, merci de le supprimer et d'en avertir immédiatement l'expéditeur.*

*CONFIDENTIALITY. This email (including attachments, if any) may contain confidential information. It may not be used for any purpose other than that for which it has been sent. If you are not the intended recipient, please delete it and notify the sender immediately.*

**Direction Générale  
des Services**

**Pôle Patrimoine et  
Ressources**  
**Direction des Routes**  
**Sous-Direction Exploitation  
Entretien**

**Agence Routière  
Départementale de DOLE**  
**Gérard RINGUE**  
**Chef d'Agence**  
Tél. 03 84 79 88 88  
[gringue@jura.fr](mailto:gringue@jura.fr)

Affaire suivie par :  
Ghislain REVEILLON  
Tél. 03 84 79 88 88  
[greveillon@jura.fr](mailto:greveillon@jura.fr)

**TOTAL PETROCHEMICALS**  
**Chez TOTAL RAFFINAGE FRANCE**  
**Plateforme de FEYZIN**  
**CS 76022**  
**69551 FEYZIN CEDEX**

Dole, le 6 avril 2022

OBJET : Renouvellement de permission de voirie

Monsieur,

Vous avez été autorisé à occuper temporairement le domaine public départemental, pour la pose de Pipes-Lines éthylène situées sur diverses communes .

L'arrêté n° 517/2004 établi le 01/10/2004 arrive à expiration le 01/10/2022.

En conséquence, je vous serai reconnaissant de bien vouloir m'adresser un courrier sollicitant la prolongation de l'autorisation de voirie à :

**Conseil Départemental du Jura**  
**Agence Routière Départementale de Dole**  
**BP 50418**  
**24 Rue de la Fenotte**  
**39100 DOLE**

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

*Le Chef d'Agence,*

G.RINGUE